



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 79 a) et 134 de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »

Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 69/292 de l'Assemblée générale sur la base du projet de résolution A/69/L.65 (A/70/543). À cette occasion, le Comité a entendu des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 novembre 2015.

2. Comme il est indiqué dans le rapport, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.65 (A/69/922), dans lequel il a informé l'Assemblée que l'application des demandes formulées dans le projet de résolution nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Avant l'adoption du projet de résolution, le Président a appelé l'attention de l'Assemblée sur l'état des incidences sur le budget-programme et indiqué que la Cinquième Commission examinerait les prévisions révisées comme suite au projet de résolution au cours de la partie principale de la soixante-dixième session de

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 décembre 2015).



l'Assemblée. En conséquence, les ressources à prévoir, le cas échéant, seraient examinées dans le cadre des crédits supplémentaires à approuver pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir A/69/PV.96).

Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées et incidences financières

3. Le Secrétaire général indique que les activités prévues pour donner suite aux demandes formulées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 de la résolution 69/292 de l'Assemblée générale consistent en 20 séances pour chacune des deux sessions de 10 jours (une séance le matin et une l'après-midi), soit au total 40 séances en 2016 et en 2017, ce qui fait 80 séances pour l'exercice biennal. Les séances, qui se tiendront à New York, bénéficieraient de services d'interprétation dans les six langues officielles. Le Secrétaire général indique également qu'il a été confirmé que le mandat du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale ne sera pas renouvelé à compter de 2016 et que les 10 séances par an auxquelles a droit ce dernier (qui sont déjà prévues dans le projet de budget-programme pour 2016-2017) remplaceraient 10 séances par an du Comité préparatoire. Il indique en outre que les 30 séances restantes bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles entraîneraient une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2016 et en 2017, respectivement, et qu'il en résulterait des dépenses supplémentaires au titre des services des séances d'un montant de 670 000 dollars pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Secrétaire général déclare qu'il n'est pas possible, à ce stade, de trouver dans le chapitre pertinent du budget-programme de l'exercice 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice et qu'il serait donc nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 670 000 dollars pour l'exercice 2016-2017.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant à prévoir au titre du Comité préparatoire pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élevait à 892 800 dollars pour un total de 80 réunions, soit 222 800 dollars pour 20 réunions déjà incluses dans le projet de budget-programme pour 2016-2017 et 670 000 dollars pour les 60 autres réunions proposées dans le rapport du Secrétaire général. De plus, le montant prévu de 670 000 dollars comprenait 630 800 dollars pour l'interprétation, 26 000 dollars pour un spécialiste des conférences et 13 200 dollars pour un documentaliste. Le Comité a en outre été informé, en réponse à une de ses questions, que les besoins en documents du Comité préparatoire pouvaient être couverts avec les 42 800 mots par an alloués au groupe de travail spécial et déjà inscrits dans le projet de budget-programme pour 2016-2017.

5. Le Comité consultatif est d'avis qu'il importe de communiquer systématiquement des informations détaillées sur les activités par lesquelles les demandes de l'Assemblée générale sont exécutées ainsi que sur les besoins correspondants et leurs incidences financières, en distinguant clairement entre les montants déjà inscrits dans le projet de budget-programme et ceux qui nécessiteront l'ouverture d'un nouveau crédit. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir systématiquement ces informations détaillées dans ses futurs rapports.

6. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver un crédit supplémentaire, à imputer sur le fonds de réserve, pour un montant de 670 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

Questions diverses

7. Dans son rapport précédent (A/69/656), le Conseil consultatif a manifesté son intention d'examiner plus en détail le modèle de calcul du coût de traitement de la documentation officielle par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dans quatre lieux d'affectation (New York, Genève, Vienne and Nairobi) dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour 2016-2017. Au moment où il examinait le projet, le Comité a été informé qu'un groupe de travail pour le calcul des coûts avait été créé au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et qu'il était chargé d'élaborer une méthodologie harmonisée et un processus cohérent pour actualiser le calcul des coûts dans tous les lieux d'affectation et que ses résultats et conclusions seraient communiqués à l'Assemblée générale dans la partie principale de sa soixante-dixième session (voir A/70/7, par. I.62). Ayant posé une question, le Comité consultatif a été informé que le groupe de travail pour le calcul des coûts se préparait à soumettre des taux unitaires au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour examen et approbation. De plus, les taux unitaires actualisés pour les services de conférence devraient normalement être appliqués en 2016. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir dès que possible à l'Assemblée générale des informations sur la méthodologie harmonisée et le processus cohérent appliqués pour actualiser le calcul des coûts ainsi que des détails sur les taux unitaires à appliquer dans tous les lieux d'affectation.**
